

# Les méthodes d'euthanasie utilisées à la ferme

Par le Dr [LUC DESCÔTEAUX](#), chercheur principal de l'étude et professeur titulaire à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal; cochercheures et collaboratrices au projet : les [D<sup>res</sup> MARJOLAINE ROUSSEAU](#), [MARTINE DENICOURT](#) et [MARIANNE VILLETAZ-ROBICHAUD](#), Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal, la [D<sup>re</sup> JOSÉ DENIS-ROBICHAUD](#), consultante indépendante, la [D<sup>re</sup> ANNE-MARIE LAMOTHE](#), psychologue et chercheuse indépendante, et la [D<sup>re</sup> MARIE-ÈVE PARADIS](#), vétérinaire-conseil de l'AMVPQ

## ■ Un projet de recherche dresse le portrait des pratiques d'euthanasie utilisées dans les fermes laitières du Québec et propose des pistes d'amélioration.

### DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

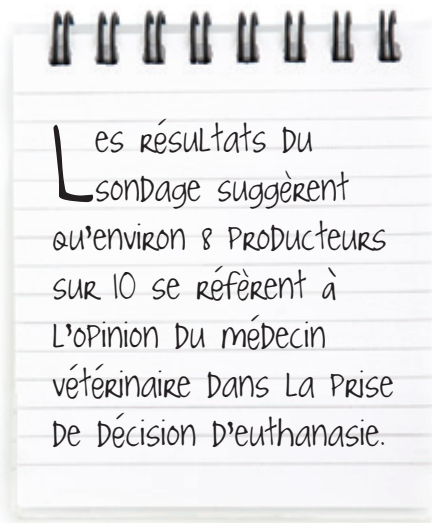
Ce projet de recherche visait à mieux comprendre les pratiques d'euthanasie utilisées dans les fermes laitières et les défis y étant associés. L'objectif de la première partie de cette étude, présentée dans cet article, était de dresser un portrait spécifique des pratiques entourant la gestion de l'euthanasie dans les fermes laitières québécoises. Les effets psychologiques de l'euthanasie pour les personnes qui la pratiquent sont décrits dans les pages suivantes.

Le projet a été réalisé à l'aide d'un sondage électronique chez les producteurs laitiers du Québec entre les mois de mars et mai 2019 et de groupes de discussion avec des producteurs laitiers de trois régions agricoles du Québec entre les mois de décembre 2019 et février 2020. Le sondage comportait 75 questions réparties en 5 thèmes et a été répondu par 242 producteurs, soit 5 % des producteurs laitiers québécois en 2019.

### MORTALITÉ DES VEAUX ET DES VACHES

Les résultats du sondage pointent vers une plus grande proportion de mortalité naturelle chez les veaux

comparativement aux vaches. Une des explications avancées est que les veaux atteints d'une maladie se détériorent plus rapidement que les vaches, ce qui fait que les producteurs prennent moins souvent eux-mêmes la décision d'euthanasier le veau avant qu'il ne décède naturellement de la maladie.



Il reste néanmoins des moyens pour les producteurs d'agir notamment sur la prévention des maladies néonatales, la détection précoce des maladies chez les veaux, la mise en place rapide de protocoles de traitements (incluant l'euthanasie) appropriés ainsi que l'utilisation d'outils, comme des arbres de décisions, afin de déterminer s'il faut traiter ou euthanasier les veaux selon la sévérité des conditions et/ou les chances de réussite des traitements.

### DÉCISION ET ACTE D'EUTHANASIE

La décision d'euthanasie est principalement prise par le propriétaire de la ferme laitière et exercer cet acte revient le plus souvent aux propriétaires et aux médecins vétérinaires. Maintenant que Sanimax n'offre plus le service d'euthanasie à la ferme, il est important de connaître les besoins des producteurs afin d'offrir des solutions qui pourront être intégrées dans les fermes, telles que de la formation sur les méthodes d'euthanasie acceptables et efficaces pour éviter la souffrance de leurs animaux, de l'accompagnement, un soutien téléphonique ou virtuel personnalisé.

### EXAMEN PRÉALABLE DE L'ANIMAL PAR UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Les résultats du sondage suggèrent qu'environ 8 producteurs sur 10 se réfèrent à l'opinion du médecin vétérinaire dans la prise de décision d'euthanasie. Cette forte proportion est

généralement associée à l'obtention d'un avis du médecin vétérinaire pour les vaches adultes et non pas pour les veaux.

### UTILISATION DES ARBRES DE DÉCISION

Le fait que la majorité des répondants n'utilisent pas d'arbre de décision pour prendre la décision d'euthanasier un animal pourrait souligner un besoin d'accompagnement des producteurs permettant de cibler le meilleur moment pour le faire. Cela peut aussi expliquer pourquoi certains producteurs ont davantage tendance à consulter leur médecin vétérinaire avant d'euthanasier un animal malade.

### FORMATION SUR L'EUTHANASIE

Le besoin de formation est important, car dans la plupart des entreprises laitières (66 % des répondants) où des euthanasies sont pratiquées, aucune personne responsable des euthanasies n'a été formée.

### CONFIRMATION DE LA PERTE DE CONSCIENCE ET DE LA MORT DE L'ANIMAL

Selon le Code de pratiques sur les veaux lourds, version 2017<sup>1</sup> – plus récente et plus complète pour la description de l'euthanasie que celui concernant les bovins laitiers, version 2009<sup>2</sup> –, au moment du sondage, 7 indicateurs devraient être utilisés pour évaluer l'état d'inconscience: l'affaissement de l'animal au sol, l'arrêt des mouvements respiratoires, l'incapacité de l'animal de se lever et de soulever la tête, l'absence de mouvements des yeux, l'absence du réflexe cornéen, l'absence de tonus de la mâchoire et l'arrêt de vocalisation. Bien que la majorité des répondants mentionnent que l'affaissement de l'animal suite au tir permet de confirmer l'état d'inconscience, il n'est pas un indicateur fiable en soi pour confirmer l'état d'inconscience de l'animal sans en vérifier d'autres critères. La formulation de la question du sondage associée à ces résultats ne permet pas de conclure hors de tout doute que les validations de l'état d'inconscience et d'insensibilité sont réellement effectuées selon les meilleurs standards.

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

- **50 %** des producteurs ont euthanasié au moins un veau au cours de l'année, et 87 %, au moins une vache laitière.
- **La tâche** de l'euthanasie revient le plus souvent aux propriétaires (51 %) ainsi qu'aux médecins vétérinaires (33 %). Près de 15 % des producteurs font toujours ou souvent appel à un équarrisseur pour l'euthanasie de leurs animaux.
- **84 %** des fermes n'utilisent pas d'arbre de décision pour prendre une décision d'euthanasie.
- **57 %** des producteurs rapportent que leurs animaux sont souvent ou toujours examinés par un médecin vétérinaire avant d'être euthanasiés et un peu plus du quart des producteurs ont répondu que leurs animaux étaient parfois examinés par un médecin vétérinaire.
- **66 %** des producteurs répondants, chez qui des euthanasies sont pratiquées par le personnel de la ferme, ont indiqué que personne n'avait reçu de formation en euthanasie.
- **L'arme à feu** est la méthode primaire d'euthanasie la plus souvent utilisée par les producteurs pour tous les groupes d'animaux (63 % à 79 %), suivie par le pistolet-percuteur à tige pénétrante pour 14 % à 18 % des producteurs, selon les catégories d'animaux.
- **75 %**, 83 % et 42 % des euthanasies pratiquées par les producteurs laitiers canadiens utilisent des méthodes acceptables respectivement pour les veaux, les sujets de remplacement et les vaches laitières. Un mauvais choix de calibre d'arme à feu était généralement associé à une méthode inacceptable pour les vaches laitières.
- **55 %** des producteurs considèrent que la méthode primaire d'euthanasie qu'ils utilisent réussit toujours du premier coup et 36 % considèrent qu'elle réussit presque toujours du premier coup.
- **94 %** des producteurs ont mentionné confirmer l'état d'inconscience et d'insensibilité des animaux après l'euthanasie, principalement par l'arrêt des mouvements respiratoires, mais aussi par l'écroulement de l'animal suite au tir. D'autres critères essentiels pour confirmer l'inconscience et l'insensibilité de l'animal suite au tir sont peu rapportés comme étant utilisés par les producteurs pour cette vérification.
- **95 %** des participants vérifiaient la mort de l'animal principalement par l'arrêt de la respiration ou des mouvements de l'animal, bien que les pratiques exemplaires du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers recommandent de s'assurer de l'absence de pouls et de respiration pendant un minimum de 5 minutes pour confirmer le décès de l'animal.

Selon les pratiques exemplaires recommandées par le Code de pratiques sur les bovins laitiers, il faut s'assurer de l'absence de pouls et de respiration pendant un minimum de 5 minutes pour confirmer le décès de l'animal. Bien que rapportée par seulement 14 % des répondants, l'absence de pouls ou de battements cardiaques est un critère d'évaluation exigeant d'avoir été adéquatement formé en euthanasie bovine, ou du moins informé sur ce sujet.

### CONSTAT ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de cette étude exposent des lacunes dans certaines méthodes utilisées par une proportion importante de producteurs laitiers, dans leur formation et celle de leurs employés ainsi que dans l'utilisation des services vétérinaires pour les décisions et l'acte d'euthanasie touchant les bovins laitiers à la ferme. Dans le contexte actuel, avec l'arrêt du service d'euthanasie de Sanimax, il est important d'écouter les

besoins des producteurs laitiers pour trouver des solutions pérennes afin de les aider dans leur décision difficile de mettre fin à la vie de leur animal. Les médecins vétérinaires joueront certainement un rôle important dans l'encadrement des producteurs par la mise en place d'arbres de décision et de protocoles détaillés ainsi que dans la formation de ces derniers pour pratiquer des méthodes acceptables d'euthanasie à la ferme. Une collaboration encore plus grande entre tous les acteurs de l'industrie laitière apparaît fondamentale pour en arriver à des solutions gagnantes pour tous les intervenants du milieu.

Les solutions à mettre en place pourraient inclure des formations en euthanasie adaptées aux contraintes respectives des producteurs en tenant compte de leur volonté et capacité à pratiquer eux-mêmes l'euthanasie de leurs animaux et de leur choix de méthodes d'euthanasie selon les meilleures pratiques actuelles. Ces formations à la pièce auraient avantage

à être encadrées par leurs médecins vétérinaires. Plusieurs types de formations par petits groupes (théoriques et pratiques) ou individuelles (méthodes adaptées aux producteurs et à leurs employés) pourraient être créés. D'ailleurs, une campagne PISAQ sur l'euthanasie des bovins à la ferme sera lancée d'ici la fin de l'année 2022. ■

#### REMERCIEMENTS

Les volets sondage et groupes de discussion québécois de ce projet ont été réalisés grâce au financement des Producteurs laitiers du Canada et des Producteurs de lait du Québec.

<sup>1</sup> Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds (2017). Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/veaux-lourds>

<sup>2</sup> Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (2009). Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-laitiers#current>

**uniform agri**

## UNIFORM, c'est le futur.

**“Le programme est convivial et l'application mobile, en particulier, est un grand avantage pour la saisie de données journalières.”**

**Plus d'infos? | Appelez-nous au 1-866-807-6111 ou scannez ce code.**